

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 6 JUIN 2023

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 2 pouvoirs

Date de convocation
31 mai 2023

Date de publication
8 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absente : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

Représentés : **Pascale PETIT à Karine VERVISCH, Régis RENARD à Philippe BORDE.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 11_06062023

N°11 : AMENAGEMENT DU PARC DE LA GRAVIERE – LOT 1 « VOIRIE RESEAUX DIVERS » - AVENANT N°1 EN MOINS-VALUE
Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Par délibération en date du 12 octobre 2021, il avait été approuvé le projet d'aménagement d'un pumtrack et du site de la Gravière et Monsieur le Maire avait été autorisé à signer les marchés correspondants. Le lot 1 du marché d'aménagement de la gravière « Voirie Réseaux Divers » a été attribué à la société SARL Jean Poirier pour un montant de 235 284.80 € HT.

Il convient de régulariser le montant du marché suite à la réalisation de l'accostage final. En effet, la tranche optionnelle n'avait été affermée que partiellement à hauteur de 19 364.00 € HT, et son accostage entraîne une moins-value complémentaire.

Considérant l'avis favorable des commissions des finances et ressources humaines et travaux, environnement, cadre de vie et mobilités du 30 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 en moins-value au marché de VRD de l'aménagement du parc de la Gravière de l'entreprise SARL Jean POIRIER pour le lot n° 1 pour un montant global – 57 389.90 € HT, soit – 68 867.88 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

fl



.....Simone.....DEVAUX....., secrétaire de séance

Simone Devaux